



DERNIÈRE HEURE: Inscriptions au préscolaire du 4 au 8 février

DE LA-PAIX ...

À LA MAISON

Communication aux parents



Dans ce numéro :

Mot de la direction **1**

Conseil d'établissement **1**

Site web **1**

Journées pédagogiques **1**

Inscription et réinscription 2018-2019 **1**

Visite du Père Noël **2**

Chers parents,

Déjà janvier! Bientôt la moitié de l'année scolaire sera déjà derrière nous... Cependant, malgré un changement d'année civique, toute l'équipe-école poursuit son travail auprès de votre enfant. Nous vous invitons à faire de même en portant à votre attention ces quelques points:

★ En ces temps hivernaux, il est important de prévoir un départ un peu plus tôt de la maison lorsque la température est moins clémente car, beau temps ou mauvais temps, la cloche sonne à **7h52** le matin et à **12h45** le midi.

À ce sujet, selon le code de vie de l'école, je porte à

Mot de la direction

votre attention que les retards de votre enfant sont comptabilisés et que des conséquences s'appliquent lorsque leur nombre est trop élevé pouvant aller jusqu'à une rencontre avec les parents par la direction.

★ Un petit rappel concernant le port des souliers en classe : tel que stipulé dans le code de vie de l'école, le port des souliers en classe est **obligatoire**. De plus, **le port des bottes en classe ne sera pas toléré**. Nous vous invitons donc à faire en sorte que votre enfant ait, en tout temps, une paire de souliers à l'école. Merci!

★ Pour ce qui est de l'absence de votre enfant, n'oubliez pas de toujours communiquer celle-ci au secré-

tariat de l'école.

★ La fin des cours est à **15h00**. Les élèves sont sous la surveillance d'un membre du personnel enseignant de la sortie des classes jusqu'à **15h10**. Par la suite, il sera dirigé vers le secrétariat où la secrétaire tentera de communiquer à la maison. À **15h20**, au départ de la secrétaire de l'école, votre enfant sera placé au service de garde et des frais vous seront chargés.

Le directeur,
Jean-Pierre
Nicolas



Conseil d'établissement

La prochaine réunion régulière du Conseil d'établissement aura lieu le mardi **5 février 2019** à 18h30 au salon du personnel de l'école. Vous êtes les bienvenus.

Site WEB

Pour recevoir en temps réel toutes les nouvelles de l'école, n'oubliez pas de vous abonner en insérant votre adresse courriel dans l'espace à cet effet sur la page suivante: <https://nddlp.ecoleverdun.com/nouvelles/> Ensuite, vous n'avez qu'à cliquer sur le bouton « Je m'abonne » et le tour est joué!



Journées pédagogiques

- Le lundi 21 janvier : Les élèves inscrits (**inscriptions jusqu'au vendredi 11 janvier**) iront, dès 8h30, aux glissades sur neige des Pays d'en Haut. Le service de garde est ouvert, pour les élèves inscrits, aux heures habituelles: **de 7h00 à 18h00**.
- La fiche d'inscription pour les journées pédagogiques restantes vous sera acheminée, par l'entremise du sac d'école de votre enfant, sous peu. Veuillez le vérifier!

INSCRIPTION ET RÉINSCRIPTION DES ÉLÈVES, ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

La période **d'inscription à la maternelle** pour les élèves qui auront 5 ans avant le 30 septembre 2019 est du **lundi 4 février au vendredi 8 février** pour l'ensemble des écoles de Verdun de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys. L'inscription doit se faire dans l'école de quartier, **avant le 30 avril**. **Notez que toute inscription peut faire objet d'un transfert administratif.**

Chez nous, à Notre-Dame-de-la-Paix, le tout se fera sur rendez-vous. Vous devez donc téléphoner au secrétariat (**514-765-7565, poste 1**) pour qu'on vous fixe un rendez-vous. Vous pouvez aussi prendre rendez-vous par courriel auprès de Madame Razika Ziane en lui écrivant à : razika.ziane2@csmc.qc.ca

Voici les documents nécessaires pour l'inscription: certificat de naissance grand format (pour enfant né au Québec), carte d'assurance maladie, papier d'immigration **et/ou** carte de citoyenneté canadienne **et** certificat de naissance en français ou en anglais (pour enfant né à l'étranger) ainsi que **deux** preuves de résidence: pour la première preuve soit une lettre du propriétaire, le relevé d'impôt foncier ou l'acte d'achat d'une propriété **et** pour la deuxième preuve soit un relevé de carte de crédit ou une facture d'électricité, de téléphone, de câblodistribution ou le permis de conduire, ...).

Le bail n'est pas une preuve de résidence.

Les inscriptions au Service de garde pour l'année 2018-2019 se feront ultérieurement soit au mois de mai.

Pour la **réinscription** des élèves pour le primaire (accueil et régulier), vous recevrez le formulaire à compléter dans la semaine du 18 février. Il devra nous être retourné **dès le lendemain** avec les corrections à apporter au dossier de votre enfant. Plus d'information suivra sous peu.



Visite du Père Noël!



Le vrai Père Noël est venu à l'école rencontrer les élèves de maternelle, 1re, 2e et 3e années le jeudi 20 décembre dernier.

Il est reparti avec les souhaits des élèves dans son grand sac rouge...

Voici des photos des élèves de 3e année...

D'autres photos seront publiées sur le site web de l'école bientôt!

